

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« imposer aux »

les mots :

« contraindre les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce dispositif, qui peut directement porter atteinte à la liberté de circulation des Français dès le 1er août constitue une nouvelle contrainte qu'il convient de souligner.